

Concertation publique

Face au risque de submersion, quel projet de territoire.... ?

La Stratégie littorale a défini un programme d'actions pour lutter contre les risques de submersion marine, d'érosion et d'éboulement de falaises. Ce programme permet d'anticiper l'évolution du territoire et de faire face aux impacts du changement climatique.

Le 20 août dernier, le Syndicat Mixte lançait le premier atelier de la concertation publique. Un an de travail collectif attend les acteurs qui co-construiront la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie littorale. Après plusieurs années de diagnostics et d'études, il est temps d'être concret.

Le Syndicat Mixte a missionné le groupement d'études ARTELIA pour concevoir les ouvrages qui seront réalisés à partir de 2022.

Il s'agira entre août 2020 et juillet 2021 de définir précisément la localisation, la nature et le dimensionnement des ouvrages de protection programmés dans le PAPI. La population et les acteurs du territoire seront associés à cette démarche dans le cadre de 6 ateliers de concertation.=

Ces échanges alimenteront l'équipe de maîtrise d'œuvre, du SMBS et ses partenaires dans leurs choix sur le tracé, le dimensionnement et la nature des ouvrages à programmer et des entretiens à prévoir en connaissance des usages attendus et des attentes de protection par les populations. Tous ces choix seront arrêtés à l'été 2021.

I. En quoi l'atelier 1 a-t-il consisté ?

Deux ateliers ont été organisés le 20 août 2020 sur deux lieux différents pour capter un public issu de tout le territoire et n'y résidant pas forcément à l'année :

- le premier atelier, le matin à la Salle Hubert QUILLIOT de Boismont ;
- le second, l'après-midi à la Salle Daniel BOUDEVILLE de Quend.

Ces deux ateliers ont permis de sensibiliser les 40 habitants présents à la démarche et aux enjeux de la stratégie globale ainsi qu'à la vulnérabilité du territoire selon les types de risques.

Après une présentation de la vulnérabilité du territoire au regard de la montée des eaux et du plan d'action du PAPI par secteur, les habitants ont ensuite travaillé en petits groupes pour se questionner sur leur sentiment de protection au-delà de 2065, et réfléchir à une vision commune sur le long terme :

- considérant la réalisation et l'entretien d'ouvrages dans le cadre du PAPI actuel avec un niveau de protection correspondant à une tempête décennale en 2065, avec une durabilité estimée à 50 ans ;

- considérant aussi que ce niveau de protection sera de plus en plus souvent dépassé après 2065 (montée des niveaux marins) ;

Comment les populations perçoivent-elles l'avenir du territoire ?

Pour le premier atelier, 14 personnes étaient présentes, dont 43 % d'habitants, 36 % d'élus et 21 % d'agents. Pour le second atelier, 25 participants, dont 80 % d'habitants et 20 % d'élus.

Les mêmes éléments de connaissance ont été présentés et les mêmes questions posées aux participants de ces deux ateliers.

Les participants ont ainsi échangé en petits groupes, se projetant en 2065 sur trois scénarios extrêmes.

Scénario 1 : Le laisser-faire

Vous êtes en 2065. Aucune stratégie claire n'a été dessinée pour la gestion de votre littoral.

Scénario 2 : La protection

Vous êtes en 2065. Vous avez décidé, il y a quelques années, de développer une stratégie de protection des biens publics et privés face aux risques maritimes. Cette protection se traduit par des enrochements ou des digues. Ces aménagements sont régulièrement entretenus et rehaussés.

Scénario 3 : Le repli stratégique

Vous êtes en 2065. Depuis quelques années, l'anticipation des risques de submersion marine et d'érosion côtière est une priorité pour vous. Vous organisez la délocalisation de tous les biens situés sur le littoral, qu'ils soient privés ou publics, d'habitat ou d'activité.

Dans le cadre de ces scénarios, les participants ont été invités, dans un premier temps, à se mettre à la place de trois personnages minimum parmi les huit proposés, chacun devait défendre des scénarios. Dans un deuxième temps, ils ont exprimé leur sentiment de protection des biens et des personnes sur une échelle de 1 à 10 dans chaque scénario : 1 pour le sentiment de faible protection, 10 pour le sentiment de forte protection.

Dans un troisième temps, les participants devaient répondre à la question « qu'en retenir-vous pour votre futur ? » permettant de faire à posteriori une synthèse des éléments à retenir pour la stratégie littorale sur le long terme.

Vous trouverez ici le compte-rendu des échanges de ce premier atelier et les documents présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre en début de séance.

II. Compte-rendu des travaux de groupe

NB : Il s'agit du compte-rendu des conclusions de la phase de travail de groupe, en 2^{ème} partie du présent atelier. Cette deuxième partie était centrée sur un exercice qualitatif.

Ce compte-rendu rapporte donc, de la manière la plus exhaustive possible, les éléments exprimés par les participants. Dans chaque scénario apparaissent donc des avis contrastés, organisés de manière à faire ressortir un groupe d'idées par paragraphe.

Il vient compléter les présentations du SMBS, des bureaux d'études et du représentant de Météo-France (durant l'atelier du matin uniquement, cette présentation a toutefois été présentée le soir par ARTELIA), détaillant l'ensemble de la démarche engagée.

Nous précisons que les rendus des commentaires (ci-après) des ateliers du matin et du soir sont fusionnés, sauf pour la question n°3 « Qu'en retenez-vous pour votre futur ? ».

a) Mise en situation des différents acteurs selon les scénarios

Scénario « Laisser-faire » :

En 2065, aucune stratégie claire n'a été dessinée pour la gestion du littoral

Pour le (la) propriétaire d'une maison en bord de mer

Plusieurs visions ont été exprimées :

- **Une vision positive** : De nouveaux « modes d'habiter » existeront, qui pourront attirer des nouveaux habitants.
- **Une vision neutre** : Il ou elle apprend à vivre avec le risque. Il ou elle habite à l'étage en créant un espace refuge.
- **Une vision négative** : Il ou elle vend son bien au meilleur prix. Il ou elle a laissé sa place à la nature.

Pour l'entrepreneur-euse d'une activité littorale

- **Une vision positive** : Il ou elle construit différemment pour développer de nouvelles activités. Le tourisme « nature » y est en plein développement.
- **Une vision neutre** : Il ou elle recule son activité touristique en arrière littoral.
- **Une vision négative** : La pêche locale disparaît.

Pour l'agriculteur-trice

- **Une vision positive** : L'hortillonnage se développe, en mettant en place un système de dessalement.
- **Une vision neutre** : Les zones humides s'étendent. On assiste à une modification des cultures.
- **Une vision négative** : Les terres cultivables diminuent.

Pour le chasseur-se

- **Une vision positive** : L'activité chasse s'adapte. Le gabionneur installe des huttes flottantes dans les marais.

Pour le protecteur-trice de l'environnement

- **Une vision positive** : Il ou elle accompagne et soutient l'évolution de la biodiversité. Il ou elle sanctuarise le territoire pour favoriser la tranquillité des espèces, notamment les oiseaux migrateurs.
- **Une vision neutre** : Il ou elle dispose de plus d'écosystèmes naturels. Les zones humides s'accroissent. Pour lui ou elle, redonner ses droits à la nature, c'est un cycle local naturel auquel il faut s'adapter.
- **Une vision négative** : L'écologiste « intégriste » est satisfait. La nature a repris tous ses droits. On a délocalisé la population.

Pour l'élu-e local-e

- **Une vision négative** : Il n'y a plus d'élus, plus de « responsables ».

Pour l'agent des services de l'État

- **Une vision négative** : L'agent des services de l'État est sans activité.

Pour l'assureur-e

- **Une vision négative** : Les contrats d'assurance sont 3 fois plus chers. Il ou elle refuse d'assurer les risques de submersion.

Scénario « Protection » :

Il a été décidé, il y a quelques années, de développer une stratégie de protection des biens publics et privés face aux risques maritimes. Aujourd'hui, en 2065, cette protection se traduit par des enrochements ou des digues. Ces aménagements sont régulièrement entretenus et rehaussés.

Pour le propriétaire d'une maison en bord de mer

- **Une vision positive** : Les personnes et les biens sont protégés. Il ou elle conserve la valeur de ses biens.
- **Une vision neutre** : La digue en amont de sa maison a été rehaussée. Il ou elle construit une maison adaptée aux submersions subies (maison flottante ou autres) en faisant appel à un concours d'architecture.

Pour l'entrepreneur-euse d'une activité littorale

- **Une vision positive** : Il ou elle construit une digue pour récupérer de l'énergie via une usine marémotrice. Le professionnel du tourisme maintient son activité. Il ou elle a reçu une autorisation pour réaliser des extensions et développer son activité.
- **Une vision neutre** : Son activité économique est protégée, au moins dans une certaine limite. Le ou la pêcheur-euse poursuit son activité. Les ports de Le Crotoy et de Saint-Valéry sont totalement ensablés. Il ou elle utilise les infrastructures portuaires du Tréport à Boulogne-sur-Mer. Les zones de pêche à pied sont maintenues.

Pour l'agriculteur-trice

- **Une vision positive** : Son activité économique est préservée et transmissible. Ses terres cultivables sont protégées. Les systèmes de polyculture-élevage sont maintenus dans les zones basses. Les prairies permettent de stocker du carbone, donc de limiter l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre.
- **Une vision neutre** : Il ou elle installe un système de pompage (à l'exemple des Pays-Bas) pour évacuer l'eau des fleuves.
- **Une vision négative** : Il ou elle subit un déclin économique, mais l'activité agricole reste importante dans l'arrière-pays. La question du changement de cultures en zone basse se pose ?

Pour le chasseur

- **Une vision positive** : Les zones de chasse sont préservées en l'état. Le chasseur maintient son activité de chasse.
- **Une vision neutre** : Il ou elle rehausse son terrain pour installer ses huttes ou les met en retrait. La chasse redevient traditionnelle. Les huttes flottantes deviennent la norme.

Pour le protecteur-trice de l'environnement

La protection du littoral permet de limiter les modifications brutales de la biodiversité

Pour l'élu-e local-e

- **Une vision positive** : Il ou elle a moins de soucis.
- **Une vision neutre** : Il ou elle est responsable de la protection des biens et des personnes et adapte les moyens de protection selon ses moyens, ses ressources et le soutien de l'administration. Il ou elle imagine d'autres façons de construire (maison sur pilotis...).

Pour l'agent des services de l'État

- **Une vision positive** : Il ou elle a le sentiment d'être utile. Il ou elle adapte le code de l'urbanisme pour autoriser de nouvelles façons de construire. Il ou elle assouplit la réglementation et les démarches pour faciliter la gestion de la protection du littoral.

Pour l'assureur-e

- **Une vision positive** : Il ou elle augmente les tarifs des contrats d'assurance et génère des bénéfices.

Scénario « Repli stratégique » :

Depuis quelques années, l'anticipation des risques de submersion marine et d'érosion côtière est une priorité. Aujourd'hui, en 2065, l'organisation de la délocalisation de tous les biens situés sur le littoral se poursuit, qu'ils soient privés ou publics, d'habitat ou d'activité.

Pour le propriétaire d'une maison en bord de mer

- **Une vision positive** : Il ou elle est mis(e) en sécurité et n'est plus en danger. C'est une opportunité pour lui ou elle de faire construire un habitat plus écologique et plus résilient. Il ou elle délocalise par anticipation en vendant sans perte, au meilleur prix.
- **Une vision négative** : Il ou elle est contraint de délocaliser. Sa maison est rachetée, mais il ou elle ne sait pas où aller pour retrouver un cadre aussi sympathique. Il ou elle est en danger, car il ou elle a perdu son bien. La relocalisation est difficile. Elle implique un changement d'environnement en passant d'un paysage de bord de mer à un paysage en rétro-littoral. Cela nécessite qu'il ou qu'elle soit accompagné(e) pour trouver un terrain et reconstruire.

Pour l'entrepreneur-euse d'une activité littorale

- **Une vision neutre** : L'entrepreneur-euse du bâtiment développe son activité localement. Il ou elle transforme et/ ou renforce son activité sur les espaces en rétro-littoral.

Pour l'agriculteur-trice

- **Une vision positive** : Il ou elle déplace son corps de ferme et ses activités à l'extérieur des zones inondables. C'est une opportunité pour lui-elle de repenser le mode constructif, les modalités d'élevage, les types de culture (la salicorne par exemple), de développer les circuits courts et d'exploiter les espaces non valorisés.
- **Une vision négative** : Les sols sont inexploitable. La SAFER doit intervenir pour déplacer l'activité. L'agriculteur-trice doit être aidé financièrement pour délocaliser son activité.

Pour le chasseur-se

- **Une vision neutre** : Il ou elle chasse davantage en baie.

Pour l'élu-e local-e

- **Une vision positive** : Il ou elle organise un plan d'anticipation et de relocalisation. Il ou elle développe les activités sur d'autres territoires et dans les zones rurales. C'est une opportunité pour repenser le tissu urbain, les jardins, les espaces publics, la mobilité et les réseaux d'assainissement.
- **Une vision neutre** : Il ou elle se pose la question de la cohérence dans les décisions d'investissement passées (pistes cyclables...). En rétro-littoral, il ou elle voit de nouveaux habitants et de nouvelles activités (commerces...) s'installer et se développer sur son territoire.

Pour l'agent des services de l'État

- **Une vision neutre** : Il ou elle détermine le financement et la faisabilité globale, et pas seulement régionale, du repli.

Pour l'assureur-e

- **Une vision positive** : En contrepartie, il ou elle accepte de financer le coût de la délocalisation.

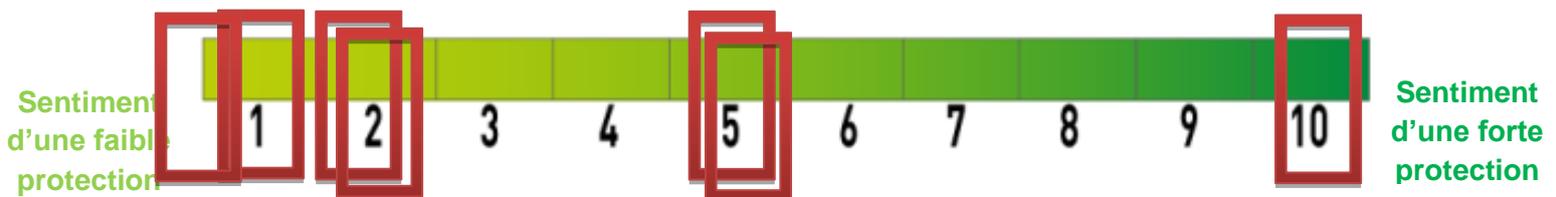
- **Une vision neutre** : La prise de risque est limitée.

b) Sentiment de protection des biens et des personnes selon les scénarios

NB : Il a été demandé aux participants d'exprimer leur sentiment de protection des biens et des personnes sur une échelle de 1 à 10 dans chacun des scénarios : 1 pour le sentiment de faible protection, 10 pour le sentiment de forte protection. Chacun des groupes de travail devait donc choisir une à deux notes sur la règle ci-dessous après avoir trouvé un consensus entre les membres du groupe. Les participants devaient ensuite argumenter leurs choix.

Scénario « Laisser-faire » :

Échelle de sentiment de protection



Sur les 6 groupes, 4 groupes ont choisi 1 note, 2 groupes 2 notes

Échelle de 0 à 2 :

- **Une vision négative** : Le territoire est délaissé par les élus et les instances publiques. Il n'y a pas de politique globale d'aménagement. Il n'y a plus de protection contre la montée des eaux. La population n'est pas accompagnée. Elle est abandonnée et isolée. Chacun est livré à lui-même. L'existence humaine est fortement menacée. Elle est vulnérable à tous les événements de submersion. Les biens des fermes exposées au risque sont perdus. Les pratiques agricoles subissent une modification forcée avec la salinisation des sols.
- **Une vision neutre** : Il est indispensable de planifier, d'encadrer le laisser-faire pour éviter les changements trop brutaux et préparer le repli.

Échelle de 5 :

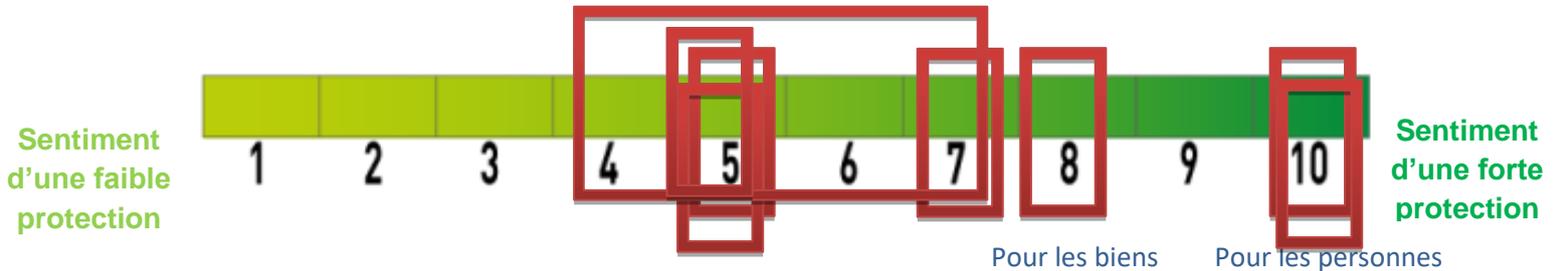
- **Une vision neutre** : Pour les biens, le risque est modéré au regard des 50 dernières années où il n'y a pas eu de problème, alors que rien n'a été fait.

Échelle de 10 :

- **Une vision positive** : Il n'y a aucun risque pour les personnes grâce à l'évolution technologique qui permet de les sauver à temps en cas de danger.

Scénario « Protection » :

Échelle de sentiment de protection



Sur les 6 groupes, 1 groupe a choisi 4 notes, 3 groupes 1 note et 2 groupes 2 notes

Échelle de 4 à 7 :

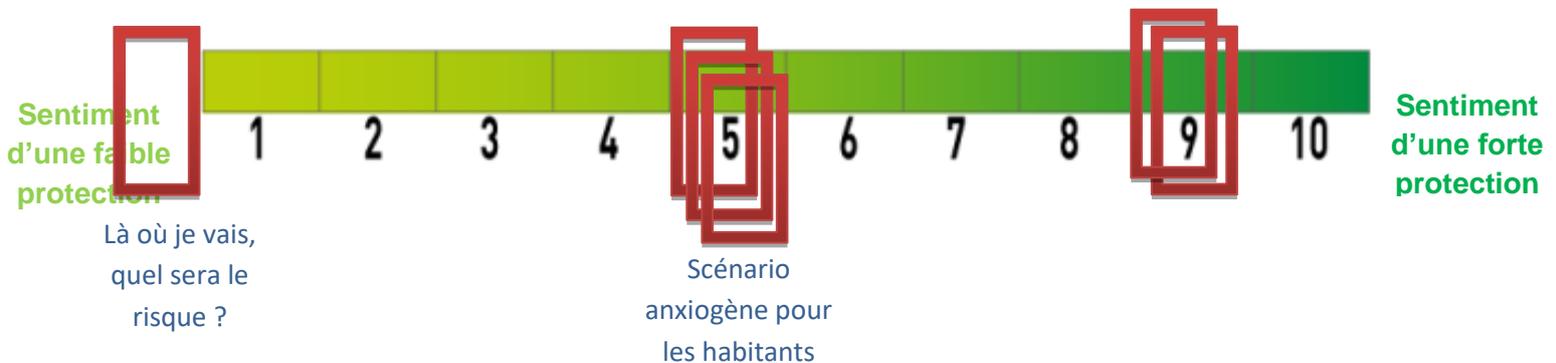
- **Une vision négative** : La protection excessive du littoral est dangereuse. La crainte d'une brèche subsistera toujours.
- **Une autre vision négative** : On peut pérenniser l'existant, mais il ne faut pas autoriser les agrandissements.
- **Une vision neutre** : Ce qui est suffisant aujourd'hui ne le sera pas demain. Un rehaussement permanent des ouvrages est nécessaire, mais qui fera le contrôle de leur fiabilité ? Le sentiment de sécurité dépendra de la qualité des ouvrages.
- **Une autre vision neutre** : Il faut être prudent, car on ne peut pas vaincre la nature. Le réchauffement climatique est un aléa mondial que l'on ne peut maîtriser. La protection dépendra du niveau de surveillance et d'entretien des ouvrages, et donc des moyens disponibles.

Échelle de 8 à 10 :

- **Une vision positive** : Les personnes sont protégées grâce à un dispositif d'alerte performant. Il subsiste un risque minime de submersion.

Scénario « Repli stratégique » :

Échelle de sentiment de protection



Sur les 6 groupes, 4 groupes ont choisi 1 note, 1 groupe 2 note. Un groupe n'a pas choisi de note.

Échelle de 0 :

- **Une vision négative** : La vie avec un risque zéro perd de son charme ! Nous sommes pour la culture du risque. Là où je vais, quel sera le risque ?

Échelle à 5 :

- **Une vision négative** : La culture du risque est dans nos gènes depuis des siècles. On a fait des travaux qui nous permettent de vivre décemment. Restons vigilants, ne baissons pas la garde. Il faut réaliser un entretien permanent des ouvrages de protection si les aides financières sont suffisamment conséquentes.
- **Une vision neutre** : Humainement, c'est difficile à vivre et anxiogène. Il est nécessaire d'accompagner les personnes déplacées. Comment retrouver le même cadre de vie ? Quelle proposition ? Où ? Comment ? À quel prix ?

Échelle de 9 :

- **Une vision positive** : On a un sentiment de protection. On ne prend aucun risque. On offre des conditions de vie plus sécurisées à nos enfants et nos petits-enfants. Le repli est l'occasion de saisir des opportunités : valoriser des espaces qui ne sont plus urbanisés, dynamiser le territoire en valorisant les produits du terroir (salicorne, coques, etc.) et en développant les activités touristiques (tourisme nature...). Les espaces remarquables et les zones protégées se développent. La protection de l'environnement et la biodiversité sont respectées
- **Une vision neutre** : Les personnes sont mises en sécurité, mais toute vie économique disparaît.

c) Qu'en reprenez-vous pour votre futur ?

Plusieurs opinions se sont exprimées selon les modes de gestion :

- **Des arguments pour la protection sur le long terme :**
 - Seul le scénario de protection est concevable. À vouloir tout régenter par des lois, nous allons vers la perte de notre identité et de notre humanité. Laissons la décision à la population locale (*atelier du soir*).
 - Il n'y a pas de risque pour les personnes, car, quel que soit le scénario, la technologie en 2065 sera suffisamment performante pour alerter les gens et les mettre en lieu sûr rapidement. Il y a plus de problèmes pour les biens. Nous sommes pour une stratégie de protection, car le repli c'est la mort, c'est accepter de ne plus avoir de vie humaine sur le territoire (*atelier du soir*).

- **Des arguments pour la protection à court terme et de repli stratégique à moyen et long terme :**
 - Il est nécessaire d'agir dès maintenant. Parmi ces différents scénarios qui sont tous inquiétants, le repli est la meilleure solution. Un accompagnement est nécessaire, mais lequel ? Le repli est synonyme de la perte d'activités et de la destruction de l'économie, de la perte de la valeur des biens avec un questionnement sur la reprise possible de ces biens. Qui va payer ? Concernant la protection, à quoi sert de dépenser de l'argent puisque la montée des eaux est inévitable, et continue. Il y a urgence à définir et adopter une stratégie sur le long terme qui s'organise par étape. Il faut envisager une protection sur le court terme, tout en engageant un repli sur le long terme sans brutalité (*atelier du matin*).
 - Il y a une prise de conscience très importante quant à la montée indéniable des eaux. Il y a un enjeu réel pour notre territoire avec le sentiment que l'on est une infime partie d'un système mondial (nous n'avons donc pas tous les leviers pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre). On ne peut pas abandonner les gens à leur sort. Si l'on veut sécuriser les personnes, il faut engager des actions dès maintenant en s'inscrivant sur une stratégie de repli, sur le long terme. Il s'agit donc de déterminer des zones à urbaniser en rétro-littoral en assouplissant les règles pour accompagner la délocalisation, et d'accompagner le repli des activités économiques. Cette délocalisation de l'habitat, des entreprises et des sièges d'exploitation doit s'effectuer dès le moyen terme. Il faut pour cela changer la logique financière à court terme au profit d'une vision à long terme. Il s'agit également de convertir la contrainte issue de la montée des eaux en opportunité : développer de nouvelles cultures (salicorne...) en diminuant le bilan carbone, développer les circuits courts, etc. Sur le court terme, sont à privilégier la poursuite des différents modes de protection et la gestion hydraulique des marais (*atelier du matin*).
 - Il y a un sentiment d'inquiétude partagé, un climat anxieux. Il faut se donner les moyens d'informer les habitants et de ne pas prendre des décisions sans le consentement de la population. Il faut construire en amont des ouvrages de lutte active pour protéger le territoire (en évitant de construire des digues à l'intérieur des terres et

en adaptant les modes de gestion secteur par secteur). Il faut également adapter les cultures, se déplacer sur le plateau et considérer que la nature reprend ses droits. Il est important d'explorer les ressources locales ou les solutions existantes : le gisement de galets, le dessalement, la conception par anticipation de villes et de villages en littoral avec la population locale (*atelier du matin*).

- **Des arguments pour la recomposition territoriale :**

- Le projet PAPI rassure, car il y a un début de prise de conscience du risque. Il semble très beau, mais aurions-nous le temps de le réaliser ? Il est temps de réfléchir à un aménagement du littoral intelligent et de cesser de construire sur des zones à risque (*atelier du soir*).

III. Synthèse, analyse

Les ateliers ont fait ressortir deux opinions / visions assez tranchées de stratégie territoriale :

- Un premier groupe de personnes milite pour la construction et l'entretien des ouvrages de protection sur le long terme afin de protéger les biens et les activités. Il ne peut pas concevoir de laisser le territoire à la mer. Un système d'alerte et d'évacuation doit dans le même temps être mis en place pour sécuriser les personnes.
- Un deuxième groupe souligne son inquiétude quant aux conséquences du réchauffement climatique et notamment sur la montée des eaux. Il considère qu'il est urgent d'agir et de mettre en place une stratégie de repli sur le moyen et le long terme pour sécuriser les personnes et les activités. Pour se laisser le temps d'assurer cette transition, la lutte active est indispensable sur le court terme. Pour certaines personnes de ce groupe, ce repli stratégique est l'occasion de repenser les activités humaines pour qu'elles s'adaptent aux enjeux de la transition écologique.

Initialement, l'objectif du séminaire n°1 était de permettre :

- Aux participants ayant déjà connaissance du projet de se réappropriier les enjeux du PAPI ainsi que la démarche globale sans pour autant entrer directement dans les actions du PAPI.
- Aux nouveaux participants, vierges de toute connaissance sur le projet du PAPI, d'entrer dans cette nouvelle démarche.

Une partie des participants de l'atelier du soir ont exprimé leur mécontentement tant vis-à-vis du contenu de la présentation en début de séance que de l'exercice qui leur a été demandé en travail de groupe :

- L'organisation d'un atelier à Quend a eu pour conséquence de mobiliser plus facilement les habitants à proximité. Or, sur ce secteur,
 - l'érosion est l'une des sources importantes de préoccupation. Cette problématique n'est pas prise en compte dans le PAPI ;
 - le PPRN est très fortement contesté et tend à contrarier la démarche PAPI.

Des problématiques extérieures au PAPI sont venues contrarier les débats, amenant mécontentements et frustrations lors de cet atelier du soir.

- La présentation réalisée par la Maîtrise d’Ouvrage et les bureaux d’études en début de séance n’a pas été jugée suffisamment claire et pédagogique. Il est ressorti un manque d’explication sur :
 - Les objectifs de la démarche, notamment la mise en œuvre des actions du PAPI par secteur : définition des tracés des nouveaux ouvrages, caractérisation des ouvrages (type, emprise, aspect) et définition de plans de gestion hydraulique ;
 - la nécessité d’avoir une vision commune sur le long terme sachant que la réalisation et l’entretien d’ouvrages aujourd’hui dans le cadre du PAPI assure un niveau de protection correspondant à une tempête décennale jusqu’en 2065 (mais qu’il sera de plus en plus souvent dépassé après 2065 à cause de la montée des niveaux marins), avec une durabilité estimée à 50 ans ;
 - la place de la concertation dans cette réflexion.

- L’exercice demandé en travail de groupe était une réflexion sur le positionnement des participants et leur vision à long terme. Il ne ciblait pas directement les ouvrages du PAPI alors que les habitants attendent depuis longtemps la mise en œuvre effective des actions du PAPI.

Au vu de ces dysfonctionnements, et à la demande du SMBS, l’équipe de maîtrise d’œuvre a revu sa méthode de concertation pour l’orienter davantage sur l’aménagement des ouvrages du PAPI et ce, dès le séminaire n°2 des 6 et 7 octobre 2020.

IV. Quelle sera la suite ?

Le prochain atelier, qui aura lieu **les mardi 6 et mercredi 7 octobre au soir**, aura pour objectif, dans un premier temps, de présenter en détail les études de conception des ouvrages : ses étapes et le planning global. Il sera présenté, pour chacune des actions des systèmes d’endiguement Somme-Authie, Saint-Valéry-sur-Somme et Bas-Champs, les ouvrages et aménagements prévus pour lutter contre le risque d’inondation sur la période 2015-2065. Les nouveaux ouvrages et aménagements sont pour l’instant à l’étape d’intention dans le PAPI. Leurs tracés, leur positionnement, leur nature, leur texture et le type d’entretien ne sont pas encore déterminés et le seront pendant les études lancées actuellement.

Ainsi, en deuxième partie de l’atelier, un travail de groupe permettra aux participants d’émettre des propositions argumentées pour les futurs tracés d’ouvrage. Ce travail guidera la maîtrise d’œuvre, le maître d’ouvrage et ses partenaires dans le choix définitif des tracés.

A partir du prochain atelier, les territoires de Somme-Authie et des Bas-Champs + Saint-Valéry-sur-Somme seront séparés, c’est-à-dire qu’un atelier aura lieu pour ces territoires :

- 06/10 à 18h : salle polyvalente de LANCHERES : Systèmes d’endiguements des Bas-Champs + Saint-Valéry-sur-Somme.
- 07/10 à 18h : salle polyvalente de FAVIERES : Système d’endiguement Somme-Authie.

Pour toutes informations complémentaires et participer au prochain atelier, veuillez consulter le site interne du SMBS : <https://www.baiedesomme.org/>